

Synthèse de la rencontre ACMO/conseillers hygiène et sécurité qui s'est tenue au CIG le 03 février 2005

« L'évaluation des risques professionnels et le document unique »

Nombre de participants : 54

Dans le cadre des rencontres de gestionnaires, des journées d'information ont été organisées en 2004 sur la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels.

Celles-ci ont permis d'identifier les difficultés rencontrées par les acteurs de la prévention (ACMO, conseillers hygiène et sécurité) pour la mise en œuvre d'actions de prévention sur le terrain.

Face aux attentes des collectivités territoriales, le service Prévention Hygiène et Sécurité du travail souhaitait organiser des réunions thématiques sur des problématiques particulières.

La rencontre du 3 février traitait de l'évaluation des risques (EVR) et de l'élaboration du document unique. Ce partage d'expériences a permis de mettre en évidence les difficultés rencontrées et les principes dans la mise en œuvre de l'EVR.

Pour déterminer les thèmes des prochaines rencontres des questionnaires ont été envoyés pour cibler les attentes des collectivités.

Il ressort que parmi les 45 collectivités représentées :

- 6 ont réalisé le document unique ;
- 14 ont en cours d'élaboration ;
- 25 n'ont initié aucune démarche.

56 % des collectivités représentées n'ont pas établi le document unique

Les participants, tous conscients de l'obligation et de l'intérêt du document unique, sont face à des difficultés de mise en œuvre de l'EVR.

Le principal frein est le manque d'implication de l'autorité territoriale qui se traduit par la non prise en compte des moyens humains (ACMO non désigné, temps nécessaire non dégagé), techniques ou financiers (appel à des organismes extérieurs, mise en place d'actions de prévention...) nécessaires à la mise en œuvre de la démarche d'EVR.

Les participants sont souvent seuls porteurs du projet. L'implication de l'encadrement, dans un souci de démarche participative, demande du temps et une volonté de travailler ensemble entre les services.

Mise en place du document unique = démarche de projet

La plupart des collectivités se sont fait assister par un organisme extérieur, qui est intervenu seul ou en partenariat avec les agents chargés de la prévention des risques professionnels. Certains participants ont signalé l'intérêt d'un intervenant extérieur pour la conduite du projet (meilleure maîtrise du planning d'intervention) et la mise en place de l'organisation initiale.

La mise en place du document unique en interne repose généralement sur les ACMO qui y consacrent la plupart de leur temps.

Plusieurs principes, gages d'avancement du projet, ont été mentionnés par les participants qui ont mis en place l'EVR en interne ou avec l'assistance d'un organisme extérieur :

- Sensibilisation de l'autorité territoriale et de l'encadrement
- Implication de l'encadrement permettant une validation de l'EVR des unités de travail
- Communication à l'ensemble des agents en amont, pendant et en aval de l'EVR
- Choix d'outils (logiciel, tableur Excel...)
- Mise en place d'une organisation (groupe de pilotage, groupe de travail) et formation de l'encadrement et des acteurs impliqués dans la démarche
- Participation du médecin de prévention et du CHS

- Elaboration d'un planning d'intervention
- Visites et observations du travail réel
- Communication sur l'intérêt et l'utilité du document unique

Beaucoup de collectivités ont adopté la même méthodologie pour élaborer le document unique, mais l'idée principale qui ressort de cette journée est que la démarche ne saurait aboutir sans l'engagement et l'implication de l'autorité territoriale, de l'ensemble de la direction et de l'encadrement.